



**MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Canton de Luneray

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE  
SEANCE DU 20 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mardi vingt juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du quatorze juin deux mille dix-sept, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M.HATCHUEL, M.GOUGEON, M.SOULET, M.PETIT, M.DELABARRE, Mme MOREL, Mme MONCHAUX et M.SUEUR.

Etaient absents ayant donné pouvoir : M.FOGT ayant donné pouvoir à M.BUREAUX, Mme Marie-Hélène BOURDON ayant donné pouvoir à Albert HATCHUEL, Mme BRUN ayant donné pouvoir à M.GOUGEON.

Etait absente et excusée : Mme BONNEAU

Etait absent : Mme OSTYN

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues et, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., propose de désigner M.HATCHUEL en qualité de secrétaire de séance. Aucune objection n'étant soulevée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il poursuit en sollicitant l'accord des membres du Conseil Municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Monsieur le Maire souhaiterait pouvoir recueillir l'avis des conseillers municipaux sur la création d'une agence postale communale et sur la note de cadrage correspondante proposée par le CAUE. L'ajout de ce sujet est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire recueille ensuite l'avis de ses collègues sur le procès-verbal du 4 mai 2017. Après quelques corrections de forme, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**ANNULATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1**

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 4 mai dernier, Monsieur le Maire avait sollicité l'accord du Conseil Municipal pour avoir recours à un prêt relais le temps de percevoir les soldes de subvention de l'école maternelle encore en attente. Suite à cet accord, la décision modificative n°1 au budget primitif 2017 avait été validée afin de créer le mouvement comptable nécessaire pour percevoir la somme correspondant au prêt relais.

Quelques jours après la réunion de Conseil, un des soldes de subvention et la dotation rurale de solidarité ont été versés, ramenant la trésorerie à une situation stable. La demande de prêt relais n'ayant pas encore été validée par le Crédit Agricole, il a été possible d'annuler la procédure.

Au regard de ces informations, la Décision Modificative n°1 n'est plus pertinente, aussi après sollicitation des membres du Conseil Municipal et délibérations, l'annulation de la DM n°1 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il reste à percevoir la subvention de l'ADEME pour le réseau de chaleur, d'environ 50 000 €.

**FRAIS DE SCOLARITE ET TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Il a été procédé à une actualisation des frais de scolarité et de restauration versés par les communes du regroupement informel, en prenant en compte les dépenses de personnel, d'alimentation, d'énergie, d'eau, d'assurances etc. Le montant demandé jusqu'ici pour la maternelle était de 735 € par an et par enfant. Après calcul, les frais de scolarité d'un élève de maternelle s'élèvent à 985,96 €. Pour la primaire, les frais passent de 317,60 € à 306,15 €. Le prix du repas de cantine est passé quant à lui de 5,40 € à 6,22€.

Le 18 mai dernier, Monsieur le Maire a rencontré les maires des communes du regroupement informel afin de leur présenter ces chiffres. La commune de Criquetot n'était pas représentée.

Il n'a pas été formulé de refus, les maires ont juste souhaité pouvoir étaler les frais de scolarité des élèves de maternelle sur deux ans. Un premier palier à 860,48 €, puis la totalité sur l'année suivante. Pour la cantine, personne n'a souhaité imputer l'augmentation aux familles. Les communes la prendront à leur charge. Le tableau des frais actualisés a été transmis à Criquetot. Mme THUA, adjointe, a déjà fait part de son mécontentement et de son doute quant à l'acceptation de ces augmentations lors du prochain Conseil Municipal de Criquetot.

Monsieur le Maire sollicite l'accord sur les frais de scolarité et le tarif de cantine actualisés afin de pouvoir émettre les avis de sommes à payer correspondants. Il informe ses collègues qu'un rdv a été demandé auprès de Monsieur le Sous-Préfet afin de valider le mode de calcul des frais remis en question par Monsieur le Maire de Criquetot-sur-Longueville.

Après délibérations, les frais actualisés sont validés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal et Monsieur le Maire est autorisé à émettre les avis de sommes à payer correspondants.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du Conseil d'école, de nombreux soucis inhérents au personnel de cantine ont été soulevés. Il a donc été pris la décision de rencontrer le personnel et de rechercher une formation adaptée à l'accueil des scolaires sur la pause méridienne.

### **RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée de la parution d'un nouveau décret sur les rythmes scolaires permettant au Directeur académique des services de l'éducation nationale - DASEN d'autoriser le retour à 4 jours, sur proposition conjointe des mairies et des conseils d'École.

Les parents avaient été sondés afin de connaître leurs avis. Le retour de la semaine de 4 jours a été largement plébiscité (120 favorables au retour de la semaine de 4 jours, 16 pour le maintien à 4,5 jours et 7 sans avis). Les communes du regroupement informel et le Conseil d'École réuni le jeudi 15 juin ont également fait part de leur souhait de retrouver ce rythme sur 4 jours.

Monsieur le Maire sollicite donc les membres du Conseil Municipal pour le retour de la semaine de 4 jours dans les écoles primaires et maternelles de Longueville-sur-Scie dès la rentrée de septembre 2017 sur les horaires suivants : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30.

Après délibérations, le retour de la semaine de 4 jours est adopté à l'unanimité et Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS – 3<sup>ème</sup> PROGRAMMATION 2017**

La commission Finances s'est réunie le 14 juin dernier pour étudier les demandes de subvention de fonctionnement dernièrement reçues. L'avis de la Commission et les propositions de Maire sont les suivantes : Animons nos écoles 338 €, le Comité des fêtes 4 500€, le Comité de Jumelage 660 €, la Coopérative école maternelle 409 € et la Coopérative école primaire 632 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer de subvention à l'association AVIM- aide aux victimes informations et prévention et à la banque alimentaire car la municipalité aide déjà indirectement Entraides et Services (mise à disposition gratuite des locaux de la mairie, charges comprises et téléphone). De plus, les 63 tonnes annoncées dans leur courrier ne concernent pas que Longueville mais toutes les autres communes de l'ancien canton.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission Finances a formulé le souhait de rédiger un courrier à l'attention du Comité des Fêtes afin de leur notifier que le montant attribué au titre de l'année 2017 serait le montant maximum pour le reste du mandat, quelques soient les manifestations organisées.

A l'issue de la présentation de Monsieur le Maire et après délibérations, les propositions sont adoptées à l'unanimité pour un montant global de subvention de 6 539€ prélevé à l'article 6574 du budget primitif 2017.

### **ELECTION D'UN SUPPLEANT AU SEIN DE LA CLECT**

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 9 février dernier, Monsieur Albert HATCHUEL avait été désigné pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées – CLECT. A cours de la dernière réunion de la CLECT, il a été demandé aux titulaires de cette mission d'élire un suppléant afin de toujours assurer une représentation de la commune au sein de la Commission. Après un tour de table infructueux, Monsieur le Maire propose d'assurer cette mission. Après délibérations, la proposition de Monsieur le Maire est acceptée à l'unanimité. Il informe l'assemblée que Monsieur David CHANDELIER, a été élu pour représenter l'ancienne communauté de communes Varenne et Scie au sein de la CLECT.

## **ARRET DE LA CONVENTION AVEC LE SERVICE URBANISME DE LA VILLE DE DIEPPE ET ADHESION AUX PRESTATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE STERROIR DE CAUX**

Lors du séminaire organisé sur les statuts de la nouvelle communauté de communes, il a été décidé à l'unanimité de mettre en place une cellule d'instruction des autorisations du droit du sol pour une prise de fonction au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il appartient donc aux communes qui souhaitent rejoindre le service de dénoncer le contrat en cours dès à présent afin d'être dans les délais réglementaires. Les tarifs du service urbanisme de la ComCom seraient les suivants : 1,20 € par habitant et 55 € par acte.

Au-delà du tarif inférieur aux tarifs de Dieppe, en prévision d'un éventuel PLUI, il serait pertinent que les actes d'urbanisme de la commune soient instruits par le service de la ComCom afin de simplifier les démarches.

Aussi, Monsieur le Maire propose de dénoncer la convention qui lie la commune au service urbanisme de Dieppe, de recourir au service mutualisé des autorisations du droit des sols mis en place par la Communauté de Communes Terroir de Caux au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de l'autoriser à signer tout document afférent aux présentes décisions. La proposition de Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité.

## **RETRAIT DE 41 COMMUNES DU SDE 76**

Suite au retrait de la Métropole, le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime, lors de son assemblée du 17 mars 2017, a validé la demande de retrait de 41 communes de l'agglomération rouennaise. Il revient désormais aux communes adhérentes de se prononcer sur ce retrait.

Ce retrait étant sans conséquence budgétaire pour la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer favorablement sur le retrait de ces 41 communes.

La proposition de Monsieur le Maire est acceptée à l'unanimité.

## **FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES**

A l'instar de l'an passé, la Communauté de Communes Terroir de Caux a souhaité conserver l'augmentation du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales afin de poursuivre le financement des travaux d'équipements intercommunaux tel que le gymnase de Longueville-sur-Scie. Cette année, l'attribution du FPIC pour la commune s'élève à 17 859 € et nous avons prévu 13 379 € au Budget Primitif 2017.

Au regard de l'intérêt tant intercommunal que communal et sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé à l'unanimité de laisser le bénéfice de l'augmentation du FPIC 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

## **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que lors de précédentes réunions de Conseil, il les avait informés de la sollicitation du groupe La Poste pour la création d'une agence postale communale. Cette agence permettrait aux usagers de conserver un service postal malgré la fermeture envisagée du bureau de Longueville-sur-Scie.

Le Groupe La Poste mettrait à la disposition de la commune les moyens nécessaires à l'aménagement de cette agence au sein même de la mairie et, par l'intermédiaire d'une convention, verserait une indemnité de 1 000 € par mois pendant 9 ans afin de pallier aux frais de fonctionnement.

Le problème d'accessibilité de la mairie a été évoqué avec le groupe La Poste et le CAUE a été contacté pour étudier un aménagement réalisable à court terme et à moindre frais.

Le CAUE a donc rendu une note de cadrage distribuée à l'ensemble des conseillers. L'aménagement envisagé, et le moins coûteux, est une rampe d'accès depuis le parking de la mairie vers l'ancienne salle piano. Des estimations ont été réalisées par des professionnels et le montant de travaux est aujourd'hui estimé à 31 200 € TTC. Il comprend la rampe, la reprise du bâti de porte, la réfection de la salle piano, des huisseries et l'ouverture du mur entre la salle et la mairie. La Poste serait prête à s'engager à hauteur de 30 000 € après validation de notre dossier en commission. La part résiduelle pourra être compensée par les premiers mois d'indemnités. La Poste s'engage à fournir du mobilier d'accueil neuf, la chambre forte, le matériel informatique, tous les équipements propres à l'activité postale et à former notre personnel.

La création de cette agence postale communale est une réelle opportunité pour la municipalité de défendre le maintien des services postaux de proximité et de réaliser la mise en accessibilité de la mairie. Les permanences postales et communales se feraient simultanément dans la salle piano réhabilitée.

Aucune embauche de personnel n'est prévue. Une répartition des missions et des permanences sera étudiée puisque la création d'une agence postale induit nécessairement une ouverture le samedi matin. L'indemnité servirait en partie à financer les éventuelles primes relatives aux missions postales venant s'ajouter aux missions communales.

Monsieur le Maire propose donc d'accepter la création de cette agence postale communale, de valider la note de cadrage du CAUE et de l'autoriser à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à la majorité des suffrages exprimés la proposition de Monsieur le Maire. Monsieur SUEUR s'abstient.

M.GOUGEON informe ses collègues qu'il prendra contact rapidement avec Seine Maritime Attractivité pour la rédaction du cahier des charges et M.HATCHUEL souhaite que des collectivités ayant ouvert une agence postale communale soient contactées pour connaître leur mode de gestion et de rémunération du personnel dédié.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

##### **Tarifs de l'eau et de l'assainissement :**

Lors du dernier comité syndical du SIAEPA de Longueville-Est, il a été voté les tarifs d'eau et d'assainissement suivants : 1,9934€/m<sup>3</sup> pour l'eau et 1,90€/m<sup>3</sup> pour l'assainissement. Tous les longuevillais paieront désormais le même tarif.

##### **Rachat du centre d'exploitation de Longueville-sur-Scie :**

Il y a quelques mois, il a été décidé par le Département de Seine-Maritime un regroupement des centres d'exploitation de Longueville et les Grandes Ventés. La Direction des Routes est donc entrée en négociation avec la Communauté de Communes Terroir de Caux pour le rachat du centre d'exploitation de Longueville. Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du vote de la ComCom sur le rachat du site, Mme COTTEREAU et les élus longuevillais s'étaient abstenus par mécontentement face à la disparition d'un centre d'exploitation qu'ils avaient pourtant défendu pendant plusieurs années.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que les bacs à sels seraient conservés à Longueville pour assurer le réapprovisionnement des camions.

##### **Cabinet vétérinaire :**

Une mise en demeure a été envoyée à Mme THOMAS. Cette dernière dispose de 15 jours pour signer un compromis de vente ou un bail, faute de quoi, la commune cessera toute discussion au sujet du Mille-Club. M.SOULET interroge l'assemblée sur le devenir de cette salle. Monsieur le Maire lui propose d'en discuter lors d'une prochaine commission travaux.

##### **Défense incendie :**

Depuis le 27 février 2017, la nouvelle réglementation en vigueur impose la présence d'une borne incendie à moins de 200 mètres de chaque habitation. Une construction, un agrandissement ou un aménagement de combles pourraient être refusés faute de borne proche. Si la commune veut rendre des terrains constructibles à l'avenir, elle devra créer des bornes dont le cout s'élève en moyenne à l'unité à 3 500 €.

Aucun membre de l'assemblée ne souhaitant plus prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur active participation et lève la séance à 20h36.